VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN.

Par Jas A. Brennan et Fille.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriétés DE valeur

— DES —

PREMIER, DEUXIEME ET QUATRIEME DISTRICTS.

Eugène F. Bohler et als vs Frederick et Henry Bohler et als.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D. No 64,407.

IL sera vendu à l'enchère publique le MARDI 23 avril 1901, à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre signé par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, signé le 22 mars 1901, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

PAR JAS A. BRENNAN ET FILLE, Jas A. Brennan, encanteur — Bureau, 630 rue Gravier—

1° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Market, Chippewa, St James et St Thomas, désigné comme lot A, sur un plan de S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après ledit plan trente pieds (30') huit pouces (8") de face à la rue Market par quatre vingt deux pieds (82') de profondeur entre lignes parallèles, étant une partie du lot original No 2 dudit îlet, les améliorations consistant en un cottage double connu comme Nos 742 744, rue Market, contenant 4 chambres et allée en briques de chaque côté et devant se louer $8 par côté.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations etc., ladessus situé dans le même district et îlet que la propriété en ceci ci dessus décrite désignées par la lettre B, sur ledit plan de S. G. Del Isle, voyer, mesurant d'après cela trente trois (33) pieds trois pouces (3") et trois lignes (3''') de face sur la rue Market par une profondeur et face sur la rue Chippewa de quatre vingt deux (82) pieds entre lignes parallèles et formant l'encoignure des rues Market et Chippewa et faisant partie des lots originaux Nos 1 et 2 dudit îlet. Les améliorations consistent en un magasin, buvette et entrepôt, sur un côté quatre chambres et mansarde de l'autre côté et-à côté des années occupé comme épicerie et buvette et maintenant se loue à $32 00 par mois.

3° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété en ceci ci dessus premièrement décrite, mesurant quarante-cinq (45') pieds dix (10") pouces et cinq (5''') lignes de face à la rue Chippewa sur soixante trois (63) pieds onze (11") pouces et trois (3''') lignes de profondeur entre lignes parallèles, désigné par la lettre C sur ledit plan de S. G. Del Isle, voyer, étant la partie du fond des lots originaux Nos 1 et 2 dudit îlet.

Les améliorations comprenant les triples cottages bien construits, 1658-1658-1660 rue Chippewa, et contenant 3 chambres de chaque côté et toujours loué pour $7.00 par côté ou $21 par mois.

4° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Constance, Prenne et Laurel et Philip, mesurant vingt cinq (25') pieds, quatre (4") pouces et trois (3''') lignes de face sur la rue Constance, sur une profondeur sur le côté vers la rue Philip de cent cinquante neuf (159') pieds, dix (10") pouces et six (6''') lignes, et une profondeur sur le côté vers la rue Première de cent trente six pieds (136') un (1") pouce et quatre (4''') lignes de la à angle droit sur une ligne courant vers la rue Première de trente cinq (35') pieds un (1") pouce et delà une seconde profondeur de vingt trois (23') pieds, neuf (9") pouces et deux (2") lignes par une largeur dans le fond de soixante pieds (60') quatre (4") pouces et quatre (4''') lignes, désigné par la lettre A sur un plan de S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, étant une partie du lot original No 25, et la partie du fond du lot original No 26 du dit îlet.

Les améliorations consistant de la jolie résidence simple en bois à deux étages, couverte en ardoises, connue comme No 2318 rue Constance retirée de la banquette, entourée d'un grillage en fer, cour en Schillinger contenant salle non doublée, salle à manger, cuisine, 3 offices et vestibules au rez-de-chaussée, cinq grandes chambres à coucher et chambre à bain au premier avec eau chaude et froide dans la chambre à bain et cuisine, 3 grandes citernes, maintenant loué à bail jusqu'au 1er octobre 1901 à $35 par mois.

5° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans les mêmes district et îlet que la propriété ci-dessus quatrièmement décrite, désigné comme lot lettre B dudit plan de S. G. Del Isle, voyer, et mesurant d'après ledit plan, trente cinq (35') pieds un (1") pouce de face à la rue Constance sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente-six (136') pieds un (1") pouce et quatre (4''') lignes, étant partie des lots originaux Nos 25 et 26 dudit îlet.

Les améliorations comprenant le cottage double bien construit Nos 2320 et 2322 rue Constance, retiré de la banquette, entouré d'un grillage en fer contenant de chaque côté sept chambres et bain, cours et allées en Schillinger et en briques: loué $24,00 par côté à de bons locataires.

6° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent etc., situé dans le second district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Madison, Décatur, Dumaine et Chartres, désigné par la lettre A, sur un plan de S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après cela trente-deux pieds onze pouces quatre lignes de face sur la rue Madison sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de soixante-cinq pieds, huit pouces, étant l'entier du lot original No. 23, et une partie du lot No. 20 du dit îlet.

Les améliorations consistant du cottage double en briques, extra grand, Nos. 535 537 rue Madison, contenant 3 chambres et hangar de chaque côté, la cour et allée pavées en Schillinger et loué pour la somme modique de $10.00 par côté.

7° Une certaine portion de terre, ensemble avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, située dans le même district et îlet que la propriété en ceci ci-dessus décrite et mesurant quatre vingt onze pieds quatre lignes de face à la rue Madison sur une première profondeur sur le côté vers la rue Décatur de soixante-cinq pieds huit pouces, de la à angle droit vers la rue Chartres soixante-deux pieds, de là une seconde profondeur à la rue Dumaine de soixante-cinq pieds huit pouces, puis à angle droit vers la rue Chartres faisant face à la rue Dumaine soixante-deux pieds sur une profondeur de soixante-cinq pieds huit pouces, de là à angle droit sur la ligne vers la rue Madison de trente-et-un pieds onze pouces quatre lignes, étant composée de l'entier des lots originaux 14, 17, 19 et 24 et une partie du lot No 20 du dit îlet.

Les améliorations consistant de l'ancienne boulangerie bien établie, magasin et entrepôt Nos 532 536 rue Dumaine contenant magasin, salle à manger, cuisine, chambres à coucher dans le corps de la maison et bâtisses dans la cour et dans le fond avec four ayant une capacité de cuir à chaque fournée une grande quantité de pain et maintenant loué à un petit loyer de $60 par mois pouvant être facilement augmenté de $85 à $90 par mois.

8° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, etc., situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Ste Marie Constance, St André et Magasin, désigné par la lettre A sur un plan fait par S. G. DelIsle, voyer, daté le 18 février 1901, et mesurant d'après cela quarante cinq pieds, deux pouces et trois lignes de face sur la rue Ste. Marie par une profondeur et face sur la rue Constance de laquelle il forme l'encoignure, de cinquante-huit pieds, quatre pouces et une profondeur du côté vers la rue Magasin, de trente pieds, onze pouces, sur une allée de quatre pieds, quatre pouces et quatre lignes de largeur, commune audit lot et au lot B sur ledit plan, de la sur une ligne oblique de quatre pieds, deux pouces, de là une autre profondeur de vingt-cinq pieds, huit pouces sur la ligne du lot B, sur une largeur dans le fond de quarante-huit pieds, trois pouces.

Les améliorations comprenant le triple cottage 10 0-1002 1004 rue Ste Marie contenant quatre chambres de chaque côté et loué $32 par mois.

9° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet que la propriété huitièmement décrite désigné par la lettre B, sur ledit plan de S. G. Del Isle, voyer, daté le 18 février 1901 et mesurant vingt sept pieds de face à la rue Ste Marie, sur une profondeur de trente pieds six pouces sur une allée de quatre pieds quatre pouces et quatre lignes de largeur, commune au dit lot et au lot A, sur le dit plan de la sur une ligne oblique deux pieds dix pouces, de là une autre profondeur de trente huit pieds deux pouces, vingt neuf pieds six pouces de largeur dans le fond, et une profondeur sur le côté vers la rue Magasin de trente pieds six pouces sur une allée de quatre pieds de largeur, commune au dit lot et au lot C, sur ledit plan, de la quatre pieds sept pouces en une ligne oblique, de la une deuxième profondeur de trente six pieds huit pouces sur la ligne du lot C. Les améliorations consistant du cottage double Nos 1006 et 1008 rue Ste Marie, contenant quatre chambres de chaque côté et loué pour $10 chaque côté.

10° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété en ceci ci-dessus huitièmement décrite, mesurant quinze pieds quatre pouces de face sur la rue Ste Marie par une première profondeur sur le côté vers la rue Constance de trente pieds trois pouces sur une allée de quatre pieds de largeur commune au dit lot et au lot B sur ledit plan de la cinq pieds sept pouces sur une ligne oblique, de là une seconde profondeur de trente six pieds huit pouces, de là à angles droits vers la rue Constance sur la ligne séparant du lot B vingt neuf pieds six pouces, de la une troisième profondeur de cinquante six pieds huit pouces et cinq lignes et sur le côté vers la rue Magasin d'une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur quarante sept pieds sept pouces et sept lignes de largeur dans le fond, et l'usage d'une allée commune de neuf pieds de face à la rue Constance sur une profondeur de trente-cinq pieds comme à ce lot et aux autres lots désignés par la lettre C sur le plan de S. G. De l'Isle, voyer le 18 février 1901. Les améliorations comprenant la boulangerie bien établie depuis longtemps et l'emplacement pour affaires 1010 rue Ste-Marie contenant 8 ou 10 chambres, grand four et boulangerie, citernes, écurie, cour, gaz et tout ce qui est nécessaire pour conduire avec succès une grande entreprise commerciale. Loué jusqu'au 1er octobre 1901 à $35 par mois.

11° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations etc, qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus huitièmement décrite désignés comme lots D. et E. sur ledit plan fait par S. G. Del Isle voyer, le 18 février 1901 et mesurant comme suit: Lot D. vingt neuf pieds six pouces quatre lignes de face sur la rue Constance par une profondeur sur la ligne vers la rue Ste Marie de quarante huit pieds trois pouces et une profondeur sur la ligne vers la rue St André sur la ligne d'une allée de trois pieds un pouce de largeur commune au dit lot et au lot E. vingt six pieds un pouce de la sur une ligne oblique de trois pieds de la une seconde profondeur de dix neuf pieds neuf pouces par une largeur dans le fond de trente et un pieds un pouce: lot E mesurant vingt sept pieds onze pouces une ligne de face à la rue Constance sur une profondeur de trois pieds un pouce de largeur commune au dit lot et au lot D sur ledit plan de vingt six pieds un pouce, delà sur une ligne oblique de trois pieds, delà une seconde profondeur de dix-neuf pieds neuf pouces sur la ligne vers la rue Ste Marie par une profondeur de quarante huit pieds trois pouces sur une allée commune au dit lot et autres neuf pieds de largeur par une largeur dans le fond de vingt-neuf pieds cinq pouces cinq lignes.

Les améliorations consistant des deux cottages doubles connus comme Nos 1909-1911, 1913 1915 rue Constance, contenant trois chambres de chaque coté et pour $8 le coté. Ces cottages seront vendus séparément.

Conditions—Un quart ou plus comptant, la balance en un, deux et trois ans, à 7 p. cent d'intérêt, toutes les clauses usuelles de sécurité, les taxes de 1901 et les timbres de revenue devant être payés par les acquéreurs. Actes de vente pardevant J. C. Wenck, notaire, dix pour cent de dépôt au moment de la vente.

24 mars—24 31—avril 7 14 21 22 23

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de Mme Anna Lanfranco.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 63,849—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par A. Baswetti, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats
30 mars—30—av 3 8

PAR LE CONSTABLE.

Thos J. Kennedy vs Edward Garner.

DEUXIEME COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans — No 5 4 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Thomas F. Maher, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, le LUNDI 8 avril 1901, à 11 heures A. M., à mon entrepôt, No 225 rue Morgan, dans le Cinquième District de cette ville: la propriété ci-après décrite, à savoir: Tout le contenu d'une Buvette, incluant un National Cash Register, etc., d'après un inventaire enregistré dans mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée. Conditions—Comptant sur les lieux.—MARK AMUEDO, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

N. E. Humphrey, avocat pour le plaignant.
28 mars—28—avril 2 8

F. Dante vs B. E. Duffy.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 4377.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Philip J. Patorno, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à l'écurie No 1116 rue St Claude, entre Ursulines et le Chemin du Bayou, dans le Deuxième District de cette ville, le LUNDI, 8me jour d'avril 1901, à 11 heures a. m.

Un cheval de course connu comme Ruskin.

Saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nille-Orléans. 29mars—29 30—avril 8

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE CONSTABLE.

Mme Caroline Lambert vs Daniel Coughlin

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans. — No 4605 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Philip J. Patorno, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C je procéderai à vendre à l'enchère publique, en mon entrepôt Nos 615 et 617 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans la Deuxième District de cette ville, le MARDI 9me jour d'avril 1901, à 11 heures A. M: Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions — Comptant. CHAS R. KENNEDY, Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

John B. Fischer, avocat pour la plaignante.
30 mars—30 avril 3 9

Ortere Perrique vs Chas Decombe.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans—No 4293 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Philip J. Patorno, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à la vente à l'enchère publique en mon entrepôt Nos 615 et 617 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue Chartres dans le Deuxième District de cette ville, le MERCREDI 3me jour d'avril 1901, à 11 heures A. M. la propriété ci après décrite à savoir: Un lot de meubles de maison, une machine à coudre, etc. Saisi dans l'affaire ci dessus d'après inventaire enregistré à mon bureau. Condition—Comptant. CHAS R. KENNEDY, Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

24 mars—24 30—avr 3

Mme Johanna Phillips vs Geo. P. Jackson.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 4,362—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. R. H. Downing, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans Division B, je procéderai à la vente à l'enchère que, à mon entrepôt Nos 615 et 617 rue Bienville, entre Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le Deuxième District de cette ville MARDI, le 2me jour d'avril 1901, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—Un lot de meubles de maison un piano et tabouret, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.—CHARLES R. KENNEDY, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

23 mars—23 30—avril 2

VENTES A L'ENCAN.

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Lot et Résidence en Bois,

Rue Collisée, entre les rues Cadiz et Jena.

Succession de Cornelia et Adèle Bouores.

PAR PAUL & GURLEY—ALBERT PAUL Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—JEUDI, le 18 avril 1901, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, près Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 29 mars 1901, in re, succession de Cornélia et Adèle Bouores (dossier No 64 376), il sera vendu à l'enchère publique—

Un certains lot de terre avec améliorations etc, qui s'y trouvent, situé dans l'îlet No 291, étant le lot No 12, borné par les rues Collisée, Jena, Cadiz et Chestnut, mesurant 30 pieds de face à la rue Collisée sur 122 pieds de profondeur. Les améliorations connues comme le No municipal 4522 rue Collisée, comprenant une résidence en bois à un étage, etc, dans une jolie et agréable localité, ligne de chars électriques passant devant.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance s'il y en a en un an, portant 8 0|0 d'intérêt et les clauses usuelles.

Actes de vente et les timbres du revenu des Etats Unis aux frais de l'acquéreur, pardevant W. Morgan Gurley, notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1901 et faisant un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.

2 avril—2 18

AVIS AUX CREANCIERS.

Gottlieb Wolf vs ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 45,349—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par A. G. Ricks, syndic dans cette affaire, enregistré le 5 juin 1895, et le compte final dudit syndic enregistré le 29 mars 1901, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier

2 avril—2 6 11

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Henrietta Reeves.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 64,625—Division D—Attendu que Geo. W. Dearing, Jr, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henrietta Reeves, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les sept jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition et pour lesquelles la description et l'évaluation de ladite succession ne seraient pas approuvées et homologuées.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

E. Warren, avocat.
2 avril—1 11

Succession de Angela Laderchi.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64,451—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Zangel, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

2 avril—2 6 11

Succession de Catherine A. Lecourt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 64,418—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mary Bornes, exécutrice testamentaire du feu de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Fenner, Henry et Rivière, avocats.
2 av—2 6 11

Succession de Louise Miller, femme de C. W. Pohlman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No. 62,947—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par C. W. Pohlman, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

Dart & Kernan, avocats.
2 avril—2 6 11

Succession de Anastasie La France veuve de Peter Adolph Cure.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 64 481—Division D—Attendu que Azealer Cure, femme de John Halter, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Anastasie La France, veuve de Peter Adolph, Cure décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

O. B. & S. Hansum, avocats.
24 mars 24 28—av 2

Succession de Mme Caroline Sculize, veuve de Conrad Sauer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 63,569—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme M. Bockmeyer, exécutrice testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

29 mars—29—avril 2 7

Succession de Robert Aitken.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62,832—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Jas H. Aitken, (liquidateur de la raison sociale de Jas H. Aitken & Cie, composée de Robert Aitken, décédé, et Jas H. Aitken) ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

26 mars—26 30—av 4

Succession de Julia Desionde, veuve de J. M. Seixas.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,215—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Desionde Seixas, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier

Félix J. Puig, avocat
27 mars 27—av 1 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de Propriétés de Valeur des Premier, Deuxième et Sixième Districts.

Metropolitan Bank versus Peter Blaise, Affaire No 48,041.

Metropolitan Bank versus Emile Muller, et als, Affaire No 48,042.

Metropolitan Bank versus Emile Muller, et als Affaire No 48,043.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—En vertu de trois plurius writs de fieri facias à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci dessus intitulées respectivement, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Johnson, Canal et Galvez et l'avenue Cleveland (anciennement la rue Jackson ou Gasquet) désigné par le No Deux sur un plan dressé par Louis H. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 et déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire, et par le même numéro sur un devis dressé par J. A. D'Hémecourt, voyer de ville, daté le 16 mai 1877 et annexé à un acte passé pardevant A. Ducatel, ancien notaire daté le 25 mars 1879, lequel dit lot de terre mesure d'après ledit devis ou plan vingt-cinq (25) pieds de face sur la rue Johnson, vingt six (26) pieds sept (7) pouces sur la ligne du fond, cent quarante trois (143) pieds sept (7) pouces sur la droite et cent trente quatre (134) pieds cinq (5) pouces et six (6) lignes sur la ligne le séparant du lot No 3.

2° Deux certains lots de terre situés dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus décrite, désignés par les Nos quatre et cinq sur un certain plan dressé par J. Pilié, voyer, daté le 1er mai 1840 et déposé pour référence en l'étude de D. L. Mossy, ancien notaire, et dont une copie faite par C. A. Hedin, architecte et ingénieur civil, daté le 11 mars 1841 et déposé pour référence en l'étude de Michael Gerson, ancien notaire; lesdits lots mesurant chacun, en mesure américaine, vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Johnson, et vingt-six (26) pieds, sept (7) pouces de largeur dans le fond par les suivantes profondeurs à savoir, le lot No quatre a cent vingt cinq (125) pieds, deux (2) pouces et trois (3) lignes de profondeur sur la ligne séparant du lot No trois et cent seize (116) pied, un (1) pouce et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No cinq et lot No 5 a cent seize (116) pieds, un (1) pouce et cinq (5) lignes de profondeur sur la ligne le séparant du lot No quatre et cent sept (107) pieds, sept (7) lignes de profondeur sur la ligne le séparant des lots Nos six, sept et huit

3° Deux certains lots de terre situés dans les même district et îlet que les propriétés ci-dessus décrites, désignés par les Nos six et sept sur un plan dressé par Charles G. De Lisle, le 3 février 1888 et annexé à un acte passé pardevant A. V. Phillips, ancien notaire, le 9 août 1888, dûment enregistré dans le bureau des aliénations livre 139, folio 373; lesdits lots mesurant comme suit à savoir: le lot No six mesurant vingt-six (26) pieds, trois (3) lignes de face à la rue Canal sur cent neuf (109) pieds, dix (10) pouces et trois (3) lignes de profondeur entre lignes parallèles et de face à la rue Johnson, formant l'encoignure des rues Canal et Johnson, et le dit lot No sept est contigu au dit lot No six et mesurant vingt six (26) pieds, quatre (4) lignes de face à la rue Canal sur cent neuf (109) pieds dix (10) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes parallèles; avec toutes les bâtisses et améliorations sur toutes des dites propriétés ci dessus décrites, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant.

4° Un certain lot ou portion de terre, situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Perdido, St-Jean, maintenant Bassin, Gravier et Remparts, formant l'encoignure des rues Perdido et Bassin, et mesurant quarante deux pieds huit pouces de face à la rue Perdido sur une profondeur et façade sur la rue Bassin, entre lignes parallèles, de soixante trois pieds onze et un quart de pouces et désigné par le No Un sur un plan fait par Joseph Pilié, alors voyer de ville, le 30 janvier 1833, annexé à un acte de vente passé pardevant Louis T. Caire, ancien notaire en cette, sous la date du quatorzième jour de février 1833.

5° Un lot de terre, avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans le triangle borné par les rues Clara, Claiborne et Perdido et désigné par le No 4 sur un devis étant une copie d'un plan dressé par Williams et Patton, voyers, le 31 août 1895, annexé à un acte de vente Thomas Magnile, et aussi par le même numéro sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer de ville, le 27 novembre 1860, le dit lot formant l'encoignure des rues Claiborne, Perdido et Clara, et mesurant trente-trois pieds un pouce et cinq lignes de face à la rue Clara trente deux pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Claiborne sur une profondeur et façade sur la rue Perdido de cent trente pieds sept pouces et trois lignes et une profondeur sur la ligne de côté touchant le lot No trois de cent dix-sept pieds six pouces et deux lignes.

6° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances ci-dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet C, maintenant îlet No 473 borné par les rues Gravier, Bolivar, Perdido et Bertrand, et désigné comme lot No 13 sur un plan dressé par Louis Bringer voyer, le 20 avril 1839; déposé en l'étude de D. L. McCay, ancien notaire en cette ville. Le dit lot de terre mesurant trente pieds deux pouces et sept lignes de face à la rue Bertrand, sur cent vingt deux pieds sept pouces de profondeur.

7° Trois certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bertrand, Gravier, Bolivar et Commune, et désignés par les Nos 16, 17 et 18, d'après un plan de C. Zimple, daté le 6 septembre 1834 et déposé en l'étude de T. Guyol, ancien notaire, sous le No 42, lesdits lots mesurant chacun trente pieds de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles.

8° Deux certains lots ou portions de terre, etc., situés dans le Premier District de cette ville, compris entre les rues Claiborne, Derbigey, Cleveland et Palmyre, mesurant quarante trois pieds de face à la rue Claiborne sur cent trois pieds de profondeur, entre lignes parallèles, mesurant plus ou moins

9° Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent si nié dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation, (autrefois Jersey), Lyon, Upperline et Laurel, mesurant ensemble cent quatorze pieds de face à la rue Annonciation, sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles, le tout en mesure américaine, d'après un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 15 mai 1878. La dite portion de terre est composée de, premièrement, vingt deux pieds de face à la rue Annonciation par toute la profondeur du lot No 2, le tout des lots Nos trois et quatre de l'îlet No sept du Faubourg ouest Bouligny, sur un plan dressé par B. Buisson le 6 janvier 1850 deuxièmement, un certain morceau ou portion de terre mesurant quarante pieds de face sur ladite rue Annonciation par ladite profondeur de cent pieds, et étant le tiers ouest du lots originaux désignés par les Nos neuf et dix sur un plan de C. F. Zimple, daté le 18 mars 1834.

10° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le 8 xième District de cette ville, dans l'îlet No 439, borné par les rues Foucher Carondelet, Baronne et Amelie, désigné par le No 20; ledit lot de terre mesurant vingt-sept pieds neuf pouces de face à la rue Foucher sur une profondeur de cent cinquante pieds.

11° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances y appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Canal, Prieur, Douane et Roman, et désigné par le No Seize de l'îlet ou îlot No 62, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de la 2ème municipalité, daté le 1er mai 1840, et déposé en l'étude de David L. McCay, notaire en cette ville. Le dit lot formant l'encoignure des rues Douane et Prieur, et ayant, en mesure anglaise vingt-sept pieds de face à la rue Douane, et s'étendant en profondeur cent six pieds et huit pouces, entre lignes parallèles et de face sur la rue Prieur.

12 Un certain morceau ou portion de terre situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet No 517, borné par les rues Perdido, Galvez Johnson et Roydras, ledit morceau ou portion de terre mesure quatre-vingt dix-neuf pieds de face à la rue Perdido sur cent dix pieds de profondeur.

13° Un certain îlet de terre, situé dans le Premier District de cette ville, et désigné par le numéro 780 borné par l'avenue Carrollton, les rues Solomon, Banks et Baudin.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur les propriétés ci dessus décrites.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme étant les propriétés de Peter Blaise.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans

Dinkelspiel et Hart, avocats pour les plaignants.
23 mars—23 25 29—avril 4 12 19 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de Valeur Améliorée du Premier District.

Portant le No municipal 1905 rue Palmyre entre les rues Roman et Prieur.

Geo. Rodersheimer vs Philip Brandenborg.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 64,452—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Baronne et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 25 avril 1901, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Roman, Prieur et Jackson, maintenant Gasquet, lequel lot de terre est désigné par le Numéro Un sur un plan daté le 1er juin 1853 et déposé en l'étude de William Shannon, notaire, d'après le plan No 15 de son livre de plans; et d'après cela, et à un devis d'arpentage de W. T. Thompson, député voyer de ville, daté le 9 juillet 1857, et annexé à un acte en date du 10 juin 1897 pardevant Théo. G. Spitzfaden, notaire, le dit lot mesurant vingt sept pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur de cent neuf pieds dix pouces et trois lignes entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

H. B. McMURRAY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans

Fredrichs & Bartley, avocats pour le plaignant
22 mars—22 23 29—avril 4 12 19 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

**